



HAL
open science

La “ chapellerie politique ” dans la caricature française au XIXe siècle. Réflexions sur trois usages symboliques de couvre-chefs

Sylvain Nicolle

► **To cite this version:**

Sylvain Nicolle. La “ chapellerie politique ” dans la caricature française au XIXe siècle. Réflexions sur trois usages symboliques de couvre-chefs. *Ridiculosa*, 2023, Caricature et chapeaux, 30, pp.235-252. hal-04392580

HAL Id: hal-04392580

<https://hal.science/hal-04392580>

Submitted on 24 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « chapellerie politique » dans la caricature française au XIX^e siècle. Réflexions sur trois usages symboliques de couvre-chefs.

Une boutique dont l'enseigne indique « chapellerie politique » : tel est le sujet central d'une lithographie de Charles Vernier que le quotidien satirique *Le Charivari* publie le 22 mars 1849 dans la série « Croquades politiques ». À la droite du boutiquier qui se tient assis devant la porte sont exposés des « chapeaux reacs », et à sa gauche des « chapeaux redemosoc [sic] », au premier rang desquels figure le chapeau tyrolien à large bord caractéristique des gardiens de Paris¹. Ce chapelier aux longs favoris, lui-même coiffé d'un haut-de-forme orné de la cocarde tricolore, n'est autre que Louis-Philippe. Chassé du pouvoir par la révolution de février 1848, il ironise sur le cours sinueux des événements alors que le procès chargé de juger les 17 accusés compromis dans la manifestation du 15 mai 1848 se tient devant la Haute Cour de justice réunie à Bourges (7 mars-3 avril 1849) : « J'ai bien fait tout d'même de n'pas vendre aux chiffonniers mes vieux chapeaux d'sergens d'ville... ça va resservir !... par exemple faut que j'ôte la poussière, il y a juste un an qu'ils ont été brossés !... ». Cet art du recyclage et de la métamorphose pourrait-il se résumer dans la formule lapidaire : dis-moi quel chapeau politique tu portes, je te dirai qui tu es² ? C'est un immense sujet que l'on traitera ici modestement à travers trois usages symboliques de couvre-chef dans la caricature française.

Quand le président se couvre : avis de tempête parlementaire !

Tous les règlements des assemblées législatives du XIX^e siècle encadrent l'apprentissage mouvementé de la vie parlementaire. « Si la Chambre devient tumultueuse, et si le Président ne peut la calmer, il se couvre. Si le trouble continue, il annonce qu'il va suspendre la séance ; si le calme ne se rétablit pas, il suspend la séance pendant une heure, durant laquelle les membres de la Chambre se réunissent dans leurs bureaux respectifs. L'heure expirée, la séance reprend de droit ». L'article 25 du règlement de la Chambre des députés du 25 juin 1814 établit sous la Restauration un usage théorique seulement modifié à la marge par la suite³, la durée de suspension étant abaissée à une demi-heure à l'Assemblée nationale sous la Deuxième République ainsi qu'au début de la Troisième République entre 1871 et 1875. Cette disposition est appliquée de façon concrète à de nombreuses reprises par-delà les régimes politiques et les lieux des débats⁴ mais il est difficile de la quantifier précisément eu égard aux sources. Par définition, les comptes-rendus officiels ou officieux des débats dans les journaux ne permettent jamais de connaître avec certitude le déroulement exact d'une séance.

¹ Corps créé à la place des sergents de ville par le décret du 22 mars 1848. Les démocs-socs désignaient les démocrates-socialistes ou montagnards dont Alexandre Ledru-Rollin était le chef de file.

² Nous pastichons ici l'épigraphe « Dis-moi comment tu te coiffes, et je te dirai qui tu es » qui figure en tête d'un ensemble de 32 dessins de couvre-chefs publiés sous le titre « Études sur les coiffures en 1848, par Bertall » dans *L'Illustration, journal universel*, 25 novembre 1848.

³ Voir les sources dans Roger BONNARD, *Les règlements des assemblées législatives de la France depuis 1789*, Paris, Société anonyme du recueil Sirey, 1926, pp. 223-224, 286, 312, 328, 341, 357-358, 423, 482.

⁴ Exemples concrets dans Noëlle DAUPHIN, « Le président Lâiné et l'apprentissage du parlementarisme sous la Restauration » in Jean GARRIGUES (dir.), *Les présidents de l'Assemblée nationale de 1789 à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 21 (séance du 5 août 1814) ; Thomas BOUCHET, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, rééd, Paris, Le Livre de Poche, 2011.

Si la presse satirique persifle ce rituel parlementaire dès la monarchie de Juillet⁵, il semble bien que Daumier soit le premier caricaturiste à le représenter sous la Deuxième République dans sa série politique *Physionomie de l'Assemblée*.

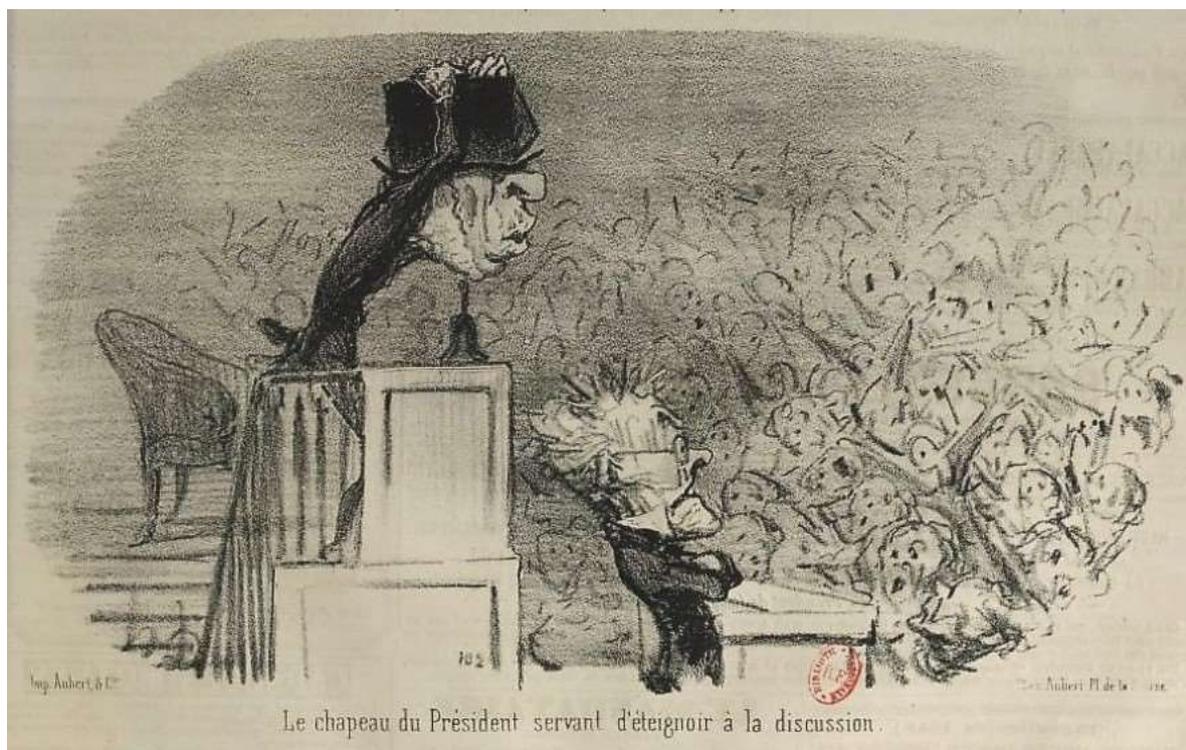


Fig. 1 : Daumier, « Le chapeau du Président servant d'éteignoir à la discussion », *Le Charivari*, 18 décembre 1849.

André-Marie Dupin, président de l'Assemblée législative du 1^{er} juin 1849 jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, est représenté debout au perchoir. Il vient de se couvrir sans parvenir pour autant à mettre un terme au tumulte déclenché par l'orateur à la tribune, en l'occurrence Adolphe Thiers qui adopte la posture d'un capitaine conservateur défiant les représentants de la gauche. La légende-antiphrase peut renvoyer en particulier à deux discours du héraut du parti de l'Ordre. Le 24 juillet 1849, Thiers avait provoqué un tumulte en défendant le projet de loi restreignant la liberté de la presse : « *Une longue agitation succède à son discours. La séance reste suspendue dix minutes* »⁶. Le 13 octobre suivant, la lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à des crédits extraordinaires pour justifier l'expédition de Rome ayant rétabli le pape dans ses États provoque le même effet : « *La séance est suspendue pendant un quart d'heure* »⁷. Dans les deux cas, les sténographes ne précisent pas si le président Dupin se couvre mais l'hypothèse est fort probable. L'année suivante, le fameux discours de Thiers dénonçant le 24 mai « la vile multitude » pour justifier le projet de loi restreignant le suffrage universel (voté le 31 mai 1850) est interrompu à de nombreuses reprises. Dupin ne se couvre pas mais s'adresse aux représentants qui siègent sur les bancs élevés de la gauche : « Remarquez donc vos collègues se retourner pour vous demander le silence ! M. Grévy vous le demande avec moi »⁸.

⁵ Voir par exemple l'article intitulé « Mythes constitutionnels. Le chapeau du président de la Chambre », *Le Charivari*, 25 juin 1840.

⁶ *Le Moniteur universel*, 25 juillet 1849, p. 2463.

⁷ *Le Moniteur universel*, 14 octobre 1849, p. 3108.

⁸ *Le Moniteur universel*, 25 mai 1850, p. 1804.

Jules Grévy, qui avait développé un amendement le 6 octobre 1848 contre l'élection du président de la République au suffrage universel, préside à son tour l'Assemblée nationale au début de la Troisième République, du 16 février 1871 au 2 avril 1873⁹.

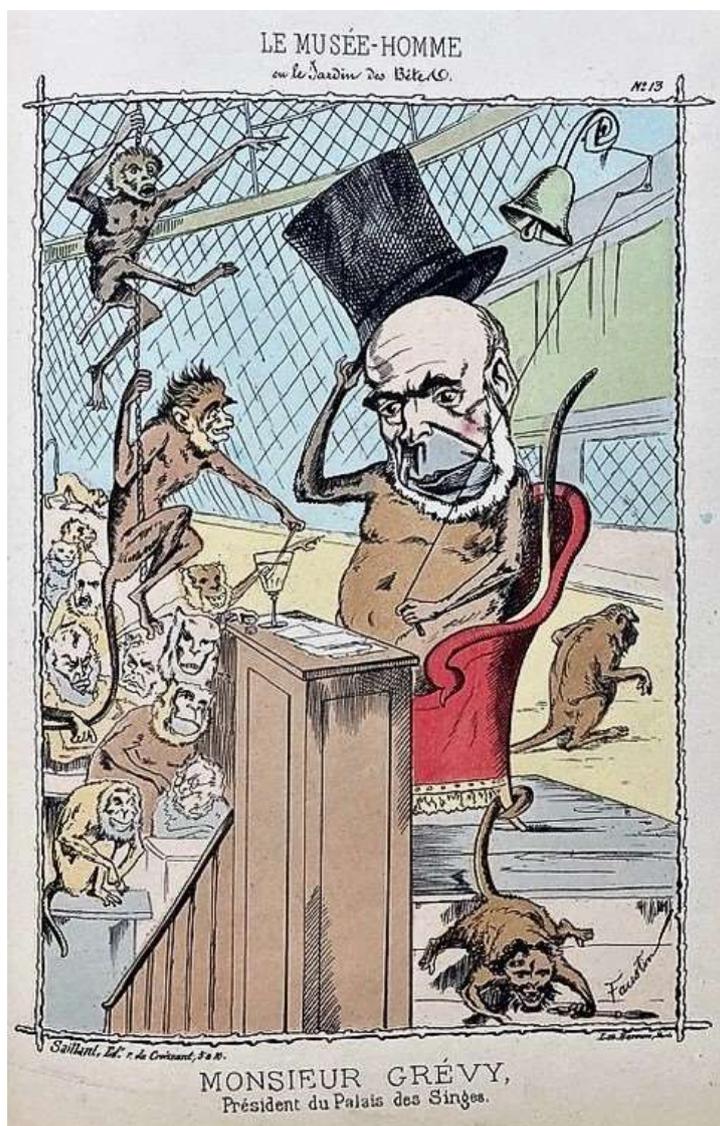


Fig. 2 : Faustin, « Monsieur Grévy, Président du Palais des Singes », *Le Musée-Homme ou le Jardin des Bêtes*, n°13, 1871.

La caricature de Faustin appartient à une série de 16 caricatures qui reposent essentiellement sur le registre de l'animalisation¹⁰. La scène représente l'Assemblée nationale qui siège à l'Opéra de Versailles depuis le 20 mars 1871, transformé ici en ménagerie sans fauves mais peuplée de petits singes-représentants qui multiplient les cabrioles en liberté tandis que Thiers, nommé le 17 février précédent à Bordeaux « chef du pouvoir exécutif de la République française », se tient assis au pied de la tribune (c'est le singe à lunettes). Grévy, assis au perchoir, est impuissant à ramener le calme alors qu'il agite en vain la sonnette présidentielle tout en se couvrant de son chapeau. La charge tourne en dérision le caractère extrêmement nerveux

⁹ Pierre JEAMBRUN, *Jules Grévy ou la République debout*, Paris, Tallandier, 1991, p. 162-164.

¹⁰ Inventaire de la série et éléments biographiques sur Faustin in Bertrand TILLIER, *La RépubliCature. La caricature politique en France, 1870-1914*, Paris, CNRS Editions, 1997, pp. 137, 145-146.

d'une Assemblée à majorité monarchiste initialement élue pour ratifier les préliminaires de paix avec l'Allemagne. Ce fut chose faite le 1^{er} mars 1871 au Grand Théâtre de Bordeaux qui vit Grévy contraint de se couvrir et suspendre la séance 25 minutes après que le républicain de la Seine Jérôme Langlois eut catalysé le désordre ambiant en lançant l'interruption : « Votons la déchéance des Bonaparte »¹¹.

Sur un autre registre, Cham recourt également au chapeau présidentiel pour restituer dans *Le Charivari* l'année suivante l'agitation parlementaire qui règne toujours à Versailles.



Fig. 3 : Cham, « Proposé par le Charivari. Si se couvrir de son chapeau ne suffit pas, en mettre un second, puis un troisième, jusqu'à ce que l'Assemblée se calme », *Le Charivari*, 27 mars 1872.

L'empilement des chapeaux relève à la fois de l'hyperbole et du comique de répétition, le même procédé étant repris quelques mois plus tard par Alfred Le Petit¹² pour montrer le succès de l'emprunt de 3 milliards ouvert par la loi du 15 juillet 1872 et destiné à achever le paiement de la très lourde indemnité (5 milliards) imposée dans les préliminaires de paix et confirmée par le traité de Francfort. Cham revient à Grévy le 5 juin 1872, couvert d'un seul chapeau mais tenant cette fois un parapluie ouvert dans la main droite, « les séances devenant de plus en plus orageuses ». Cinq jours plus tard, la 2^e délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée en apporte la confirmation, le député de la gauche républicaine Henri Villain lançant depuis son banc : « Nous demandons que le président se couvre, s'il ne

¹¹ *Journal officiel de la République française*, 4 mars 1871, p. 134.

¹² Alfred LE PETIT, « Quatorze fois couvert », *Le Grelot*, n°70, 11 août 1872.

peut obtenir le silence »¹³. Cham élargit l'horizon en 1877 dans ses *Croquis* hebdomadaires lorsqu'il déporte la scène au sein de l'empire ottoman dans une vignette intitulée « Le président de la Chambre turque se procure un vieux chapeau de M. Grévy pour se couvrir dans les séances orageuses »¹⁴. Si le chapeau du président d'une assemblée parlementaire ne suffit pas toujours à asseoir son autorité, le bicorne suffit-il à incarner celle de Napoléon ?

Tête à chapeau bonapartiste contrariée : quand le bicorne ne fait pas Napoléon

L'assimilation du corps de **Louis-Philippe** à une silhouette en forme de poire est un procédé satirique créé par Charles Philipon au début de la monarchie de Juillet, dont les antécédents comme les développements ultérieurs sont bien balisés¹⁵. Parmi les déclinaisons de ce répertoire satirique figure l'idée méconnue de coiffer la tête royale piriforme avec un bicorne à la place du haut-de-forme bourgeois associé au « roi-citoyen ». Une lithographie le caricature ainsi en 1834, le tabouret situé à gauche servant de reposoir au chapeau délaissé d'officier de la garde nationale¹⁶.



Fig. 4 : Anonyme, « Mon cher Monsieur, ça ne vous va pas. Napoléon avait la tête carrée et vous l'avez pointue », *Le Charivari*, 3 juin 1834.

¹³ *Journal officiel de la République française*, 11 juin 1872, p. 3914.

¹⁴ *Le Charivari*, 15 avril 1877.

¹⁵ Ségolène LE MEN, « Gravures, caricatures et images cachées : la genèse du signe du roi en Poire », *Genesis*, 2004, n°24, p. 42-69 ; Fabrice ERRE, *Le Règne de la poire. Caricatures de l'esprit bourgeois de Louis-Philippe à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

¹⁶ Le roi-citoyen tenait en évidence ce même couvre-chef dans sa main gauche sur son portrait *Louis-Philippe I^{er}, roi des Français, prêtant serment sur la Charte*, commandé par la Chambre des Pairs au baron Gérard en 1833. Ce dernier achevait précisément en 1834 une copie de son tableau pour le Château de Versailles.

La superposition grotesque des deux formes dissymétriques induites par le reflet déformant du miroir produit un effet ironique que la légende vient souligner avec acuité puisque l'auteur de la remarque est le propre fils aîné du roi, Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans. Alors que la légende napoléonienne connaît un retour de flamme tous azimuts après la révolution de 1830¹⁷, le point de vue républicain du caricaturiste vise à rendre dérisoire sa tentative de réappropriation par Louis-Philippe. L'inauguration de la nouvelle statue de Napoléon au sommet de la colonne Vendôme (le petit caporal coiffé du bicorne de Charles Emile Seurre) lors de la commémoration des Trois Glorieuses le 28 juillet 1833 avait été jusqu'alors l'élément le plus saillant de cette stratégie politique, en attendant que le retour des cendres de Napoléon aux Invalides ne la parachève en 1840.

Louis-Napoléon Bonaparte peut-il endosser la panoplie de son oncle sous la Deuxième République ? Sa candidature aux législatives partielles du 17 septembre 1848 est l'occasion pour Cham de caricaturer une affiche électorale où la « Profession de foi napoléonienne¹⁸ » se condense en quatre attributs symboliques : la redingote, la paire de bottes, la lorgnette et le bicorne. Ce dernier est immanquablement intégré deux mois plus tard par Bertall à ses « Études sur les coiffures en 1848 »¹⁹, la légende qui est consacrée au bicorne – « Chapeau éteignoir. Le plus lourd des petits chapeaux » – faisant directement écho à une autre caricature du même Bertall publiée le 12 novembre précédent sous le titre « Un petit empire s'il vous plaît » dans *Le Journal pour rire*²⁰.

Élu président de la République le 10 décembre 1848, L-N. Bonaparte nomme dix jours plus tard **Odilon Barrot** Président du Conseil²¹. Ce dernier remanie son gouvernement le 2 juin 1849 et reste en fonction jusqu'au 31 octobre suivant avant de retrouver son siège de représentant de l'Aisne. Dans ses deux séries politiques que publie *Le Charivari*, Daumier lui consacre plusieurs lithographies qui ironisent de façon hyperbolique sur l'ambition et la suffisance du personnage. Odilon Barrot apparaît statufié dans *Les Représentants représentés* (17 janvier 1849) et auréolé d'un halo solaire dans *Physionomie de l'Assemblée* (20 octobre, 7 et 19 novembre 1849).

¹⁷ Bernard MÉNAGER, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988, p. 75-83 ; Emmanuel FUREIX, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 430-433 ; Sylvie VIELLEDENT, *1830 aux théâtres*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 391-552.

¹⁸ CHAM, « Croquis électoraux », *Le Charivari*, 17 septembre 1848. Vignette en bas à gauche.

¹⁹ Voir note 2.

²⁰ Michela LO FEUDO, « De président à empereur : Louis-Napoléon Bonaparte dans le Journal pour rire », *Sociétés & Représentations*, n°36, 2013/2, p. 39-41.

²¹ Benoît YVERT (dir.), *Premiers ministres et présidents du conseil depuis 1815*, Paris, Perrin, 2007, p. 183-188.



Fig. 5 : Daumier, « Le célèbre Odilon-Barrot promu à la dignité de Mamamouchi impérial », *Le Charivari*, 28 juillet 1851.

La caricature traduit en image un article satirique de Clément Caraguel, « Hommage à M. O. Barrot » publié dans *Le Charivari* le 11 juillet 1851. L'auteur avait imaginé de façon plaisante le compliment que trois membres archétypaux de la Société du dix-décembre – Ratapoil, Casmajou et Lucinet²² – viennent porter au domicile d'Odilon Barrot pour le remercier d'avoir rallié le camp des partisans de la révision de la Constitution, cette procédure devant permettre à L-N. Bonaparte de solliciter légalement un deuxième mandat en 1852. En récompense de sa décision, Odilon Barrot est dépeint comme un Monsieur Jourdain politique qui reçoit le titre de « mamamouchi bonapartiste » présenté comme la « plus haute dignité à laquelle on puisse parvenir dans notre parti ». Le titre moliéresque s'accompagne d'un insigne, « un petit chapeau construit sur le modèle de celui de l'empereur », dont Lucinet précise la portée symbolique : « Il vous donne le droit de prendre le pas sur vos plus illustres collègues de l'Assemblée et même sur les ministres, dans toutes les cérémonies publiques ». La caricature de Daumier est publiée peu après le discours fleuve (4 heures !) qu'Odilon Barrot prononce en vain à l'Assemblée le 19 juillet pour défendre la révision puisque celle-ci est finalement rejetée lors du vote au scrutin public qui suit immédiatement²³.

Le chef de file des parlementaires légitimistes **Pierre-Antoine Berryer** fut également un partisan de la révision avant de marquer aussi ouvertement que tardivement sa défiance à l'encontre de L-N. Bonaparte. Alors que Tocqueville avait mis en garde Berryer contre les dangers du soutien apporté par les légitimistes à la campagne révisionniste²⁴, Daumier représentait le second le 8 octobre 1851 en marionnette tenant un sceptre à fleur de lys et coiffée d'un bicorné pour moquer ce marché de dupe passé entre L-N. Bonaparte et le parti de l'ordre²⁵. Un mois plus tard, ce n'est plus la marionnette de Berryer mais le représentant en pied qui est encore affublé d'un bicorné.

²² Ratapoil et Casmajou sont des allégories du césarisme bonapartiste créées par Daumier (associées dans *Le Charivari* du 11 octobre 1850) tandis que Lucinet est un juge de paix qui adressa une circulaire à tous les maires de son canton de Seyches (Lot-et-Garonne) afin qu'ils incitent leurs administrés à signer des pétitions en faveur de la révision au nom du « salut de la société ». La circulaire, reproduite dans la presse et lue à la tribune par Emmanuel Arago le 8 mai 1851 pour la dénoncer, fait de son auteur une cible récurrente des républicains.

²³ *Le Moniteur universel*, 20 juillet 1851, p. 2071-2076. Une majorité de 446 représentants votent pour la révision mais son adoption nécessitait une majorité constitutionnelle fixée à trois-quarts des voix, soit 543 votants.

²⁴ Alexis de TOCQUEVILLE, *Souvenirs* [1850], Paris, Gallimard, 1999, p. 368-370. [Appendice VII : « Révision de la Constitution. Conversation que j'ai eue avec Berryer, le 21 juin 1851... »].

²⁵ Voir son analyse dans Sylvain NICOLLE, « La politique comme représentation théâtrale. Variations sur un stéréotype caricatural au XIX^e siècle à travers l'œuvre de Daumier », *Ridiculusa*, n°29, 2022, p. 66-67.



Fig. 6 : Daumier, « Monsieur Berryer devant sa glace. Décidément je crois que j'ai fait une bêtise de m'en coiffer... cela ne me va pas du tout ! », *Le Charivari*, 8 novembre 1851.

Le 4 novembre précédent, le ministre de l'Intérieur de Thorigny avait lu à l'Assemblée le message annuel du président de la République qui annonçait un projet de loi visant à abroger la loi électorale du 31 mai 1850 ayant restreint le suffrage universel et Berryer s'était prononcé avec succès contre la prise en considération de l'urgence de la discussion²⁶. Le jour même de la publication de la caricature, il défendait sa position au sein du 6^e bureau de l'Assemblée : « Il est de l'honneur de l'Assemblée de maintenir la politique dont le Président se sépare aujourd'hui ; elle doit faire respecter le vote du premier corps de l'État »²⁷. Le rejet du projet de loi contribue à précipiter le coup d'État perpétré le 2 décembre 1851 qui ouvre la voie au rétablissement de l'Empire un an plus tard. Marianne attendra donc le début des années 1870 pour faire son retour au premier plan, mais avec quelle coiffe²⁸ ?

²⁶ *Le Moniteur universel*, 5 novembre 1851, p. 2758-2760.

²⁷ *Le Journal des débats*, 8 novembre 1851. Il avait été élu l'avant-veille président du 6^e bureau.

²⁸ Maurice AGULHON, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, p. 177-230. En dépit d'une analyse aussi fine que féconde, la représentation de Marianne sous l'angle des caricatures n'est pas abordée pour notre période. Sélection d'exemples dans Guillaume Dozy et Jacky HOUDRÉ, *Marianne dans tous ses états. La République en caricature de Daumier à Plantu*, Paris, Alternatives, 2008, p. 38-59. Nous avons opté pour des exemples restés a priori inédits et centrés sur la coiffe.

Marianne à la recherche de la meilleure des coiffes : les débuts de la Troisième République

Attente, incertitude, tensions politiques. Trois jours avant que l'Assemblée nationale ne concède à Thiers le titre de président de la République tout en se réservant le pouvoir constituant (loi Rivet du 31 août 1871), Cham caricature deux représentants s'investissant à genoux depuis leur lit respectif encadrant la France qui se bouche les oreilles : à sa droite un conservateur coiffé d'un bonnet de coton ; à sa gauche un républicain barbu portant le bonnet phrygien. La légende commente : « La Chambre a trois lits. Le moyen de dormir tranquille entre ces deux-là ! »²⁹.

L'ambivalence sur la nature du régime, reflétée par la concurrence des emblèmes politiques, est littéralement questionnée par le républicain André Gill (Louis-Alexandre Gosset de Guines, dit).

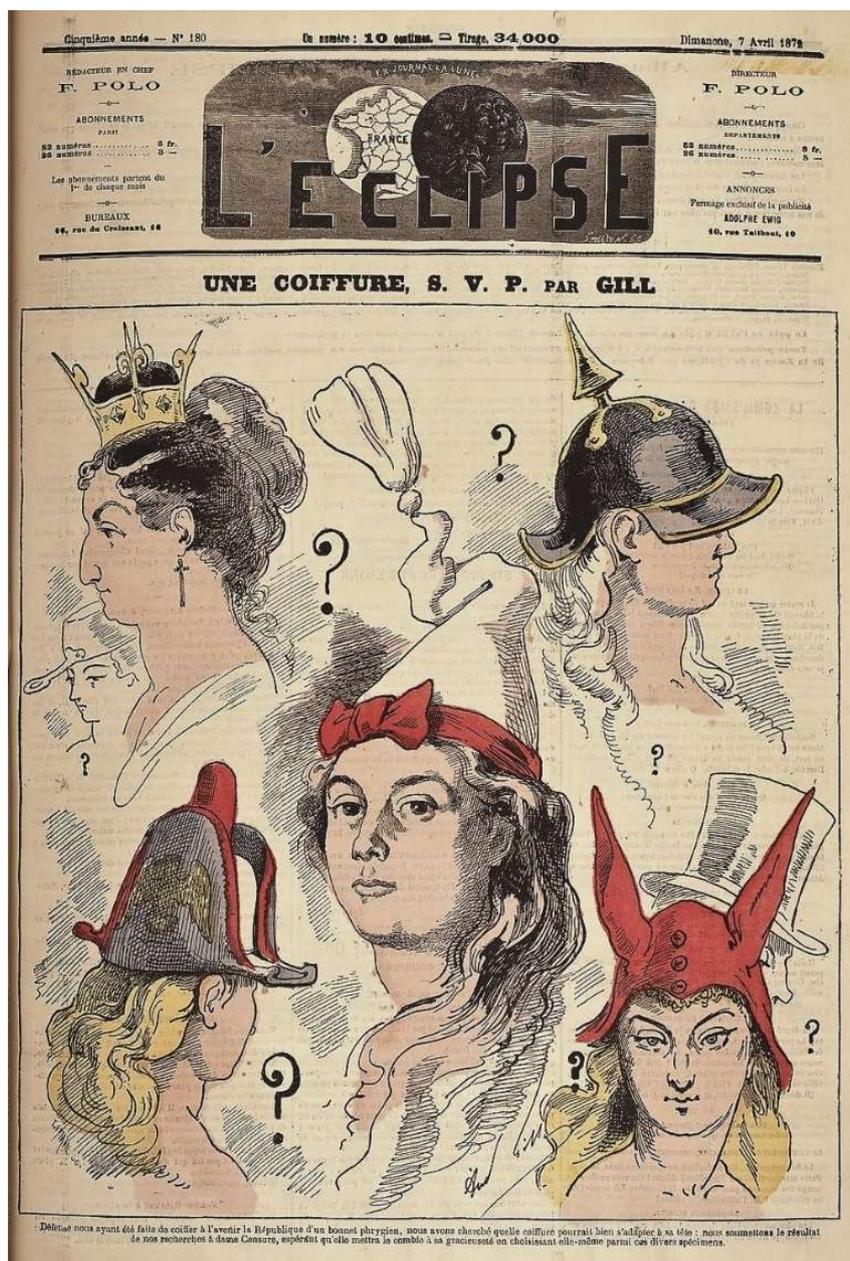


Fig. 7 : Gill, « Une coiffure, S.V.P. », *L'Eclipse*, n°180, 7 avril 1872

²⁹ *Le Charivari*, 28 août 1871.

Le Président de la République venait d'approuver un rapport sur les timbres et cachets des mairies dans lequel le ministre de l'Intérieur Victor Lefranc affirmait la nécessité « de ne pas tolérer les emblèmes qui rappelleraient soit l'empire, soit des traditions avec lesquelles le gouvernement républicain met son honneur à rompre absolument » et demandait par conséquent l'autorisation de « proscrire l'aigle, le triangle et le bonnet phrygien avec ou sans pique »³⁰. La légende ironise sur cette dernière interdiction : « *Défense nous ayant été faite de coiffer à l'avenir la République d'un bonnet phrygien, nous avons cherché quelle coiffure pourrait bien s'adapter à sa tête : nous soumettons le résultat de nos recherches à dame Censure, espérant qu'elle mettra le comble à sa gracieuseté en choisissant elle-même parmi ces divers spécimens* ». Le casque à pointe prussien ? Il rappelle l'occupation du territoire français en gage du paiement de l'indemnité due au vainqueur et interroge son échéance (cf. supra). La couronne ornée d'une fleur de lys ? Elle renvoie à la restauration de la monarchie dans sa version légitimiste (le comte de Chambord). Le chapeau de Polichinelle ? Il fait écho au couvre-chef porté par Napoléon III dans une récente caricature de Faustin³¹ et indique la voie plébiscitaire théorisée sous le nom d'« appel au peuple » pour rétablir l'Empire. Le bonnet d'âne ? Il pourrait symboliser la solution orléaniste (le comte de Paris). Le bonnet de coton au centre ? Il incarne la « République conservatrice » pour laquelle se prononce officiellement Thiers quelques mois plus tard dans son célèbre « Message » lu à l'Assemblée le 13 novembre 1872.

Au terme d'un long processus parlementaire, c'est bien cette dernière option qui s'impose en 1875 lors du vote des lois constitutionnelles³². Alors que Thiers a été contraint à la démission le 24 mai 1873 par la droite monarchiste et remplacé par le maréchal Mac-Mahon pour « rétablir l'ordre moral », la loi du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics reprend dans son article 2 l'amendement Wallon du 30 janvier précédent qui institutionnalisait la République. Le ralliement des orléanistes à la solution républicaine se traduit sur le plan gouvernemental par la nomination de Louis Buffet comme vice-président du Conseil et ministre de l'Intérieur. Celui qui présidait jusqu'alors l'Assemblée nationale depuis le 4 avril 1873 assure dans sa déclaration de politique générale le 12 mars 1875 que celle-ci sera « très nettement conservatrice » et maintient la plupart des préfets qui incarnaient la politique d'ordre moral en affirmant le 15 avril devant la commission de permanence de l'Assemblée « [couvrir] de sa responsabilité les fonctionnaires de son administration »³³.

³⁰ *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, Paris, Dupont, 1872, p. 152. Le rapport est reproduit dans certains journaux comme *Le Journal des débats* du 17 avril 1872.

³¹ Sa caricature est conservée au musée Carnavalet avec une légende manuscrite et n'est pas datée précisément (1870 ou 1871). Deux versions pour le titre [sic] : M^{onsieur} Porichinelle [QB.1476] et M^{onsieur}. Polichinel [QB.1477].

³² Ludovic de THY, *L'écriture des lois constitutionnelles de 1875. La fondation de l'ordre constitutionnel de la III^e République*, Paris, LGDF, 2021.

³³ André DANIEL, *L'Année politique. 1875*, Paris, Charpentier, 1876, p. 105-108.

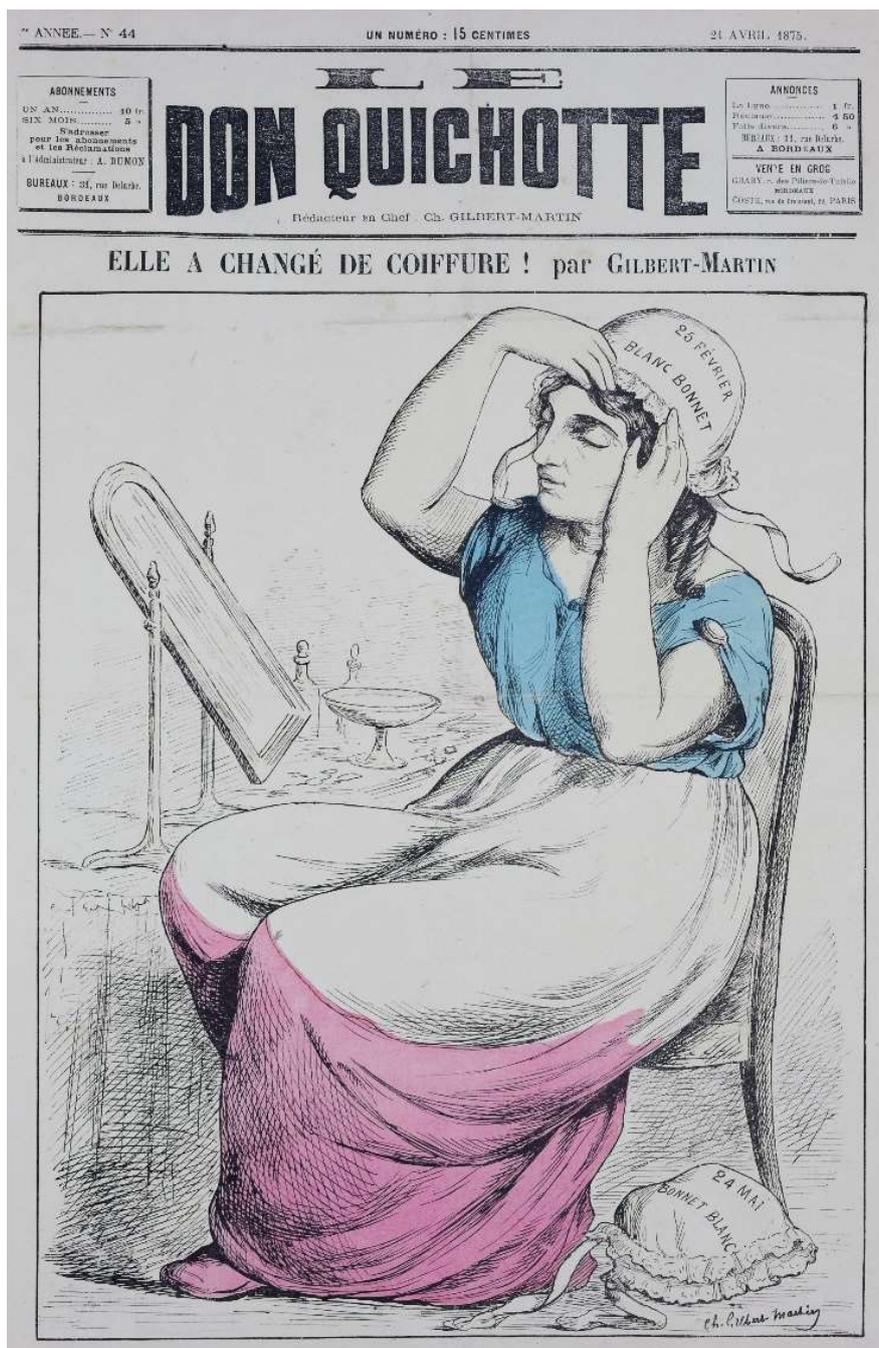


Fig. 8 : Gilbert-Martin, « Elle a changé de coiffure ! », *Le Don Quichotte*, n°44, 24 avril 1875

Dans « les deux bonnets », poème qui accompagne au verso la caricature publiée à la une, Argus cible nommément Buffet contre lequel « la France, charmante fillette » se rebiffe : « Mon tuteur, dussiez-vous me battre, / Dit-elle, je parlerai net / *Février vingt-cinq, Mai vingt-quatre* / C'est bonnet blanc ou bonnet blanc ». La France républicaine de 1875 à la mode orléaniste, c'est encore et toujours l'ordre moral de 1873 : la caricature dénonce ainsi un escamotage politique fondé sur la peur du spectre rouge qu'Alfred Le Petit avait mis en scène à la une du *Grelot* le 28 janvier 1872 en opposant frontalement la « République honnête » coiffée du bonnet de coton à la « République rouge » coiffée du bonnet phrygien³⁴.

³⁴ Jean GARRIGUES, « "Les Deux Républiques", par Alfred Le Petit, *Le Grelot*, janvier 1872 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°16, 2011/2, p. 113-117.

La portée politique de la crise du 16 mai 1877 scelle la victoire des républicains contre l'ordre moral mais ne lève pas toutes les ambiguïtés, comme en témoigne la place du bonnet phrygien lors de l'Exposition Universelle de 1878. D'une part, il est escamoté au profit de coiffes hybrides dans les œuvres sculptées provisoires de Falguière – *Triomphe de la Révolution* qui surmonte l'Arc de Triomphe de l'Etoile – et de Clésinger – *La République* qui accueille les visiteurs de l'Exposition³⁵. D'autre part, son exhibition à la hampe des drapeaux tricolores installés aux fenêtres du quotidien *La Lanterne* lors de la fête nationale le 30 juin vaut au gérant du journal radical d'être poursuivi pour avoir arboré des « emblèmes séditieux, de nature à troubler la paix publique », et condamné à 500 francs d'amende par le jugement de la 9^e Chambre du tribunal de la Seine rendu le 13 juillet³⁶.



Fig. 9 : Gilbert-Martin, « Plus d'emblèmes séditieux ! », *Le Don Quichotte*, n°215, 2 août 1878

³⁵ Maurice AGULHON, *op. cit.*, p. 217-219.

³⁶ Le jugement est confirmé par la Cour d'appel le 18 août. Voir *La Lanterne*, 14 juillet et 19 août 1878.

Dans le poème éponyme qui accompagne sa caricature, Charles Gilbert-Martin file d'abord la métaphore médicale en déplorant que la liberté soit prescrite « à la dose homéopathique » avant de considérer ironiquement que le président du Conseil Dufaure, le ministre de la guerre Borel et son chef d'état-major Miribel s'accordent tous pour imposer « la guimauve » à une patiente moribonde nommée République. Poussant l'art du raisonnement par l'absurde, il suggère d'interdire *La Marseillaise* et de choisir une coiffure donnant à la République « un aspect décent » : « Je propose, pour moi, le bonnet de coton : / C'est d'un prix peu coûteux, commode, de bon ton, / Souverain contre la migraine ; / Et, pour peu qu'on le lui rabatte sur le nez, / On lui fait parcourir des chemins détournés, / Sans qu'elle sache où l'on la mène ». Ainsi se refermait la boucle ouverte par les caricatures de Cham et Gill au début de la décennie. En effet, l'année 1879 marque ensuite de façon décisive la républicanisation du régime et permet à ce dernier de faire du bonnet phrygien dans les années suivantes un « symbole ré-approuvé »³⁷.

³⁷ Maurice AGULHON, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 2001, p. 106-111. Voir également sur la même période l'ouvrage très illustré de Jean-Michel RENAULT, *Les fées de la République*, Paris, Les Créations du pélican, 2003, p. 181-337.